

INFOLETTRE

JUIN 2022



MOT DU MAIRE

Encore une fois, je m'adresse à vous à la suite de cette catastrophe qui nous est « tombée dessus » le 21 mai dernier. Au moment où j'ai écrit ces lignes, la majorité d'entre vous n'a pas encore les services essentiels, soit l'électricité, le téléphone, l'internet, et vos cours sont pleines de débris.

Depuis le début de ce contretemps, je vais à votre rencontre avec « les gars » des travaux publics. Ce qui me frappe, c'est l'entraide sur le terrain. Nous voyons celui-ci avec sa scie mécanique aidant son voisin ou celui-là promenant sa génératrice d'un voisin à l'autre afin de sauver les denrées périssables. Autrement dit, ce n'est que solidarité et résilience. Encore une fois, vous avez été présents et je vous en remercie.

Je tiens à souligner et à remercier l'équipe des travaux publics qui a mis des heures et encore des heures pour assurer votre sécurité. Les employés ont travaillé sur le terrain jusqu'aux petites heures du matin. Merci aussi aux pompiers qui ont répondu rapidement aux appels d'urgence. Enfin, merci au personnel de bureau qui, durant le long week-end, a gardé les portes ouvertes afin de répondre à vos demandes et de vous apporter l'aide nécessaire.

Je me permets maintenant de vous parler de deux autres sujets.

D'abord, en ce qui concerne le nouvel hôtel de ville, les travaux continuent. Vous pouvez le constater lors de vos allées et venues. On avance à petits pas, mais tout est pour le mieux.

Une autre bonne nouvelle concerne le budget. Le rapport de l'audit indique que nous sommes en très bonne santé financière.

L'été est de retour et l'espoir des beaux jours aussi. Tout en faisant preuve de prudence face à la menace toujours réelle du Covid-19 et de ses variants, nous espérons vous rencontrer lors des activités organisées pour vous. Vous n'avez qu'à consulter le programme déjà publié pour en connaître les détails.

Profitez aussi du minigolf, du tennis, du nouveau tennis sur table extérieur ainsi que du parc pour enfants, pour vous amuser en famille et vous faire une réserve de beaux souvenirs à évoquer au cours des années futures.

Bon été!

Jean-Paul Descoeurs, maire



À LIRE

Internet haute vitesse.....	3
Comité de politique familiale.....	5
Comité consultatif environnement (CCE) ...	6
Écocentre.....	7
Mines de graphite.....	8
Vignettes de bateaux	9
La Traversée du lac Simon.....	10
Bandes riveraines	15
Règlement concernant les nuisances	17
Carte citoyenne	18
Guide d'installation d'un quai.....	19

Avancement des travaux : l'hôtel de ville

Enfin de bonnes nouvelles!

À l'automne dernier, la Municipalité de Lac-Simon a lancé un appel d'offres public pour effectuer la finition extérieure du bâtiment dans le but de prévenir la détérioration des matériaux en raison des intempéries de l'hiver. Le mandat a été octroyé à la compagnie DLS Construction inc., une compagnie de construction chevronnée de Gatineau.

La pandémie ayant perduré plus de 17 mois a occasionné, par le fait même, un sérieux retard sur l'échéancier des travaux attribuables à des interruptions obligatoires par le Gouvernement et la santé publique. Certains matériaux indisponibles et la hausse fulgurante des prix ont fait gonfler le budget initial et allongé les délais de livraison. Résultat : un projet retardé et un déménagement reporté en 2023.

Force est de constater qu'avec beaucoup de patience et de persévérance, le chantier du projet de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville avance à petits pas, mais dans le bon sens. L'immeuble est désuet, mais reprend de la noblesse avec l'avancement des travaux.

Voici la liste des travaux effectués :

- Terminer la démolition - 80 %
- Béton (balcon avant, trottoir, cage d'ascenseur et escalier est) - 40 %
- Ajout d'une dalle de béton et isolation dans la salle mécanique - 100 %
- Démolition électrique pour recevoir nouveau panneau
- Installation de structure d'acier – 20 %
- Doublage de la charpente de bois - 70 %
- Doublage des poutrelles – 70 %
- Doublage des planchers du 1^{er} et 2^e étage
- Doublage des fermes de toit
- Étanchéité – 80 %
- Canexel - 85 %
- Installation des portes et cadres – 100 %
- Ajustement des fenêtres existantes – 100 %
- Fascia, gouttière et soffite – 50 %

À certains endroits, des éléments de béton extérieurs ont fait l'objet de travaux de restauration et de remplacement notamment, l'escalier extérieur est, afin de s'assurer que tous les travaux soient aux normes.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FINITION INTÉRIEURE

Nous sommes présentement en attente d'un devis pour la finition intérieure du bâtiment. L'affichage de l'appel d'offres public sera effectué au mois de juin afin de terminer complètement notre nouvel hôtel de ville. Les plans de construction pour les systèmes électriques, mécaniques ainsi que la plomberie sont prêts pour la construction.

DÉMÉNAGEMENT

Advenant aucun inconvénient, la fin des travaux est prévue au mois de décembre 2022. Vu l'ampleur des travaux, le nouvel hôtel de ville devrait pouvoir accueillir les citoyens au mois de janvier 2023 à la suite du déménagement des employés et élus municipaux.

Mouvement de personnel

La Municipalité de Lac-Simon est heureuse de vous annoncer que madame Jade St-Amour s'est jointe à l'équipe administrative depuis le 25 avril 2022.

Madame St-Amour possède de l'expérience dans le domaine municipal, y œuvrant depuis 5 années. Elle a accepté de relever le défi que nous lui avons présenté, et nous sommes persuadés qu'elle aura l'appui de tous pour la poursuite de sa carrière.

Nous lui souhaitons donc la plus cordiale bienvenue au sein de notre équipe et nous vous invitons à venir la rencontrer au bureau administratif.

Internet haute vitesse

Le gouvernement du Québec a présenté sa carte interactive de l'avancement de tous les projets liés à internet haute vitesse dans le cadre du projet *Opération haute vitesse* qui prévoit que tout le Québec aura accès à ce service d'ici la fin de septembre prochain.



La semaine dernière, la Municipalité a reçu une demande de consentement municipal du représentant IRM (sous-traitant pour Xplornet) concernant l'installation de cabinets FDM pour le raccordement des nouvelles fibres optiques. Les travaux auront lieu dans les limites de la Municipalité de Lac-Simon, le long des routes situées à l'est de la rivière de la Petite-Nation jusqu'aux limites municipales de Duhamel au nord, de Chénéville à l'est et de Ripon au sud.

Vous pouvez suivre l'avancement des branchements sur la carte interactive disponible sur le site du Gouvernement du Québec au lien suivant :

Le début des travaux est prévu à compter du 1^{er} juillet 2022 et se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2022.

Il n'y aura pas d'entrave à la circulation de prévue pour cette période.

[Accès à Internet haute vitesse au Québec – État de situation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



BON VOISIN BON OEIL

C'est le nouveau slogan du rapprochement communautaire par les comités de surveillance de quartier. Ce rapprochement est essentiellement axé sur la collaboration entre la Sûreté du Québec et les comités dans les activités de prévention visant à prévenir certaines situations problématiques de leur quartier. Il mise sur la mobilisation de groupes de citoyens qui, de concert avec la Sûreté du Québec, développent des moyens pour prévenir les introductions par effraction, les incivilités et d'autres sujets qui préoccupent les citoyens.

Malheureusement, plusieurs vols ont été commis récemment dans notre Municipalité. **Soyez vigilants.**



310-4141 OU *4141
SURETE.GOUV.QC.CA



AU PRINTEMPS LE BRÛLAGE DES REBUTS, C'EST NON

Saviez-vous qu'en moyenne au Québec, de la mi-avril à la mi-juin, les pompiers municipaux et les pompiers forestiers de la SOPFEU interviennent sur quelque 150 incendies affectant la forêt, dont la majorité sont causés par des feux allumés par des résidents?

Au printemps, même si le temps est frais et que la neige tapisse encore le sol à certains endroits, l'herbe sèche, les feuilles mortes et les broussailles sont propices à la propagation d'un incendie en terrain dégagé.

À cette période de l'année où nous nettoyons nos terrains, il suffit de quelques heures d'ensoleillement et d'un peu de vent pour augmenter le niveau de risque d'incendie. Dans ces circonstances, une étincelle peut se propager rapidement sur une longue distance. Il s'agit non seulement d'une menace pour la forêt, mais aussi pour nos voisins.

Par mesure de prévention, nous vous suggérons de visiter le site de la SOPFEU et vérifier si une alerte est en vigueur sur notre territoire. Selon la SOPFEU, la Municipalité de Lac-Simon se trouve dans la zone de danger d'incendie appelée «Laurentides».

Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert lorsque l'indice est au rouge.



www.SOPFEU.ca

Subventions accordées 2021-2022 : projets en cours

Fonds canadien de revitalisation des communautés **750 000,00 \$**

Le projet vise la construction d'un centre communautaire et d'installations sportives extérieures afin de revitaliser la rue principale, améliorer les espaces extérieurs, appuyer des projets verts et améliorer l'accessibilité d'un espace public aux personnes à mobilité réduite de la Municipalité pour que la communauté puisse se remettre des effets de la pandémie de Covid-19.

Cette contribution portera sur les coûts de construction intérieure et le revêtement extérieur du nouveau centre multifonctionnel.

Fonds canadien pour l'accessibilité **100 000,00 \$**

La composante de projet de petite envergure fournit des subventions afin de financer des petits projets en construction et technologie de communication qui visent à améliorer l'accessibilité dans les collectivités et les milieux de travail.

Le montant accordé nous permettra d'acquérir l'ascenseur du centre multifonctionnel ainsi que la construction de toilettes et de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduites.

Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) **100 000,00 \$**

Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

Le montant accordé nous permettra d'aménager une halte routière sur le chemin du Parc et ainsi faire l'achat de mobilier urbain tel que : bancs de parc, bacs à fleurs, deux tables avec chaises et un abri de type pergola.

Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) **24 800,00 \$**

Ce programme a pour but de :

- promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations;
- faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;
- accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière;
- appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

- fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés.

Ces fonds accordés nous ont permis de faire l'achat de :

- table de tennis de table en béton;
- deux chapiteaux;
- deux toilettes écologiques;
- deux amplificateurs de voix pour les événements spéciaux;
- bancs de parc, bacs à fleurs;
- B.B.Q.;
- tables avec chaises.

Contribution en argent de 5 % pour fin de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels **92 173,78 \$**

Ces fonds nous ont permis d'acquérir un module de jeux et l'aménagement du parc pour enfants.

Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) **10 500,00 \$**

Ce programme permettra à la Municipalité de réaliser une démarche d'élaboration d'une politique familiale qui permettra à la Municipalité de mieux répondre aux besoins des familles en favorisant l'adaptation de leur milieu de vie.

À VENIR

Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) **100 000,00 \$**

La demande de subvention sera déposée le 15 juin 2022.

Ce programme a pour but d'améliorer de façon significative la qualité de vie des aînés.

Ce montant servira à construire un petit bâtiment de 24 pi x 30 pi près du sentier de patin. Ce bâtiment servira de chalet pour chausser les patins et de camp de jour en été. De plus, il sera utilisé comme salle communautaire pour les aînés qui désirent se retrouver pour jouer aux cartes et pour toute autre activité à l'intérieur. Le bâtiment sera doté de deux (2) toilettes et d'une cuisinière.



COMITÉ DE POLITIQUE FAMILIALE

Au mois de décembre 2021, la Municipalité de Lac-Simon a déposé un projet de demande de soutien auprès du ministère de la Famille et des aînés, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales dans le but de se doter d'une politique familiale municipale (PFM).

Le 28 mars dernier, nous avons reçu une confirmation d'une aide financière de 10 500 \$ afin que la Municipalité puisse réaliser une démarche d'élaboration d'une politique familiale municipale qui permettra de mieux répondre aux besoins des familles en favorisant l'adaptation de leur milieu de vie.

De plus, un autre soutien financier s'est ajouté afin de nous permettre de bénéficier d'un soutien technique (accompagnateur) fourni par Espace MUNI, un OBNL dont la mission est d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyens dans une perspective de développement des communautés.

Comme la Municipalité est désireuse d'amorcer sa démarche PFM et qu'elle doit former un comité de 7 membres, celle-ci est donc à la recherche de représentants :

- Deux représentant(e)s de parents
- Deux représentant(e)s des aînés (ou grands-parents)
- Un(e) représentant(e) de l'école primaire
- Un(e) représentant(e) de CISSSO
- Un(e) représentant(e) de garderie

Voici en quelques mots le rôle du comité d'une politique familiale municipale. Le comité formé :

- devra procéder à une réflexion préalable impliquant l'engagement des conseillers municipaux, des organismes et des citoyens;
- devra avoir une vision qui va bien au-delà de sa réalité familiale personnelle et ses propos devront s'imprégner de l'ensemble des situations vécues par les familles de son milieu;
- devra se préoccuper de l'incidence de certains facteurs (le vieillissement, l'isolement, le transport, l'accessibilité à certains services, etc.);
- devra faciliter la liaison et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble (services municipaux, organismes, citoyens et différents réseaux);
- devra éduquer et informer la communauté;
- devra agir à titre de porte-parole auprès du Conseil et de la communauté;
- devra assumer le leadership du développement de la PFM et de son suivi;
- devra être à l'écoute de son milieu.

Enfin, le soutien et l'expertise de chacun des intervenants de la ruralité contribueront au succès de la PFM. Si vous êtes une personne engagée et désirez favoriser le mieux-être des familles, nous vous attendons.

Veuillez communiquer avec la direction au numéro suivant 819-428-3906, poste 1802.

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Lac-Simon est présentement en appel de candidatures afin de pourvoir **trois (3) postes vacants** au sein de son comité consultatif en environnement (CCE).

Ce comité constitué en vertu de la résolution 144-06-2020 du Conseil municipal est composé de six (6) membres siégeant pour un mandat de deux (2) années. Un des sièges est occupé par la conseillère Chantal Crête qui assure la liaison entre le Conseil et le Comité. Ce comité siégera un minimum de trois (3) fois par année et un maximum de douze (12) fois par année. Les membres du CCE seront responsables des règles de la régie interne de ce comité, sauf résolution du Conseil municipal à l'effet contraire. La présidence du comité sera déterminée par résolution du Conseil municipal.

Le mandat général du CCE est d'étudier toutes questions ou problématiques soumise au comité par le Conseil municipal, la directrice générale ou l'adjointe à la direction du service de l'urbanisme et de l'environnement parce qu'elle comprend une composante environnementale. L'étude de toutes questions ou problématiques se fera dans le respect du cadre philosophique du développement durable et de ses trois piliers.

Toute personne intéressée à contribuer à sa communauté en siégeant sur cet important comité et ayant un intérêt ou des connaissances liées à la protection de l'environnement est invitée à soumettre sa candidature par voie de lettre de motivation d'une seule page.

Les membres du CCE doivent impérativement être résidents permanents ou occasionnels sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon.

Les candidatures doivent être transmises **au plus tard le 30 juin 2022** à l'attention de madame Louise Sisle, directrice générale, par courriel à dg@lac-simon.net.

COMPOSTAGE

Depuis sa mise en œuvre, à l'été 2021, le Conseil municipal a décidé de prolonger le projet pilote de compostage puisque celui-ci s'est avéré positif auprès des résidents de la Municipalité. Pour la période de janvier à avril 2022, plus de 5,36 tonnes de matières organiques ont été détournées du site d'enfouissement pour être compostées.

Pour un deuxième été, les vacanciers et résidents seront invités à déposer leur compost dans les bacs bruns prévus à cet effet. Dès cet automne, un sondage vous sera envoyé afin de connaître votre opinion et ainsi, déterminer les modalités définitives de compostage qui seront appliquées sur le territoire.

IMPORTANT :

N'utilisez que des sacs de papier pour le compostage ou pour les feuilles. Les sacs de plastiques ne sont pas acceptés par les compagnies de recyclage et de compostage.

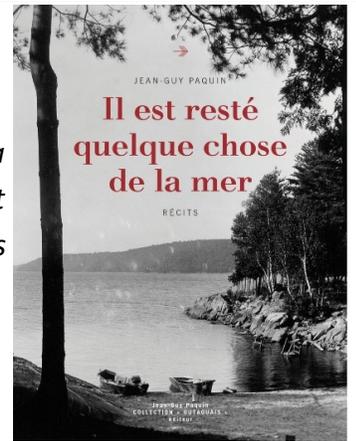


LANCEMENT DU NOUVEAU LIVRE DE JEAN-GUY PAQUIN

« La mer de Champlain avait envahi le lac Simon et roulé ses vagues sur ses rivages à la suite du retrait des glaciers continentaux. Il est resté quelque chose de la mer dans le lit de la rivière, quelque chose du début du monde dans les récits des arrière-grands-pères anishinabeg de la Petite-Nation. »

De 13 h à 16 h, sous le chapiteau

(à l'angle du chemin du Parc et chemin du Tour-du-Lac)



Marche canine familiale Vendredi 1^{er} juillet, à 11 h



Invitation à tous les propriétaires de chiens de la région à venir marcher sur le chemin du Parc avec leur animal et rencontrer d'autres propriétaires ou amoureux des animaux.

Sous la présidence d'honneur d'Éric Pichette de la meute Tanwen, la marche se terminera au parc Alpha de Lac-Simon (parc canin situé à l'angle de la route 321 et du chemin du Parc) où des *Hot-dogs* seront servis. Plaisirs, découvertes et belles rencontres sont à prévoir.



À tous les propriétaires de chiens : vous êtes priés de ramasser les excréments de vos animaux lors de vos marches, votre voisinage vous en sera grandement reconnaissant.

ÉCOCENTRE

HEURES D'OUVERTURE

saison estivale

du 7 mai au 15 octobre 2022

du jeudi au lundi,
de 8 h à 16 h

L'écocentre sera fermé les jours fériés, soit :

- ♦ le **24 juin** (Fête nationale)
- ♦ le **1^{er} juillet** (Fête du Canada)

RAPPEL : COLLECTE DE DÉCHETS VOLUMINEUX

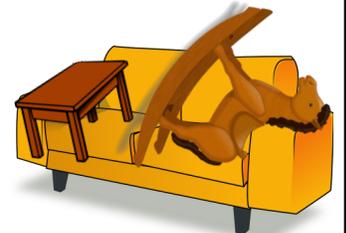
Avant d'utiliser cette collecte, posons-nous la question suivante : est-ce que je peux appliquer les 3RV? (abréviation fréquemment utilisée pour décrire les 4 façons de réduire le gaspillage) :

Réduction à la source, **R**éemploi, **R**ecyclage et **V**alorisation

Les dates de collecte (avril à août) sont les suivantes :

11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet et 8 août.

Nous vous recommandons d'utiliser majoritairement l'écocentre de la Municipalité de Lac-Simon, situé au 123, chemin du Parc, pour la récupération de biens et diminuer les coûts astronomiques de tonnes d'objets volumineux qui sont malheureusement envoyés aux centres d'enfouissement chaque année.



NOUVEAU : un secteur de l'écocentre a été aménagé pour présenter les objets ou meubles à donner. Les personnes qui le désirent, peuvent s'y servir.

Regard sur l'exploitation des mines de graphite tel que le « Projet la Loutre »

Le 14 avril dernier avait lieu une conférence Web avec monsieur Ugo Lapointe, consultant indépendant et cofondateur de la Coalition Québec meilleure mine ainsi que monsieur Rodrigue Turgeon, avocat et coresponsable du programme national de *MiningWatch Canada* concernant les projets miniers dans leur ensemble du cadre réglementaire et des principaux enjeux.

Nous sommes plusieurs à y avoir assisté et nous avons appris qu'il y a de graves enjeux tels que **le forage**.

Plus il y a de forage, plus il y a de contaminants. Le principal contaminant est l'arsenic. Ce contaminant est très toxique pour la faune aquatique qu'on retrouve parfois à de fortes concentrations dans les eaux d'exhaure, à la suite d'une mauvaise gestion des explosifs. Par ailleurs, l'entretien de la machinerie de même que les fuites accidentelles d'huile ou d'essence peuvent occasionner la présence d'hydrocarbures pétroliers dans les effluents.

Conséquences des travaux de forage :

- constituent un passif environnemental lourd pour nos générations futures;
- génèrent des quantités phénoménales de résidus miniers, que l'on nomme les stériles : pour extraire une tonne de graphite, cela génère 40 tonnes et plus de résidus miniers qui contiennent des contaminants exposés à l'air et qui perdureront durant plusieurs décennies;
- les sites de résidus miniers à ciel ouvert génèrent autant de contaminants qu'un site d'ordures ménagères;
- les contaminants peuvent entrer en contact avec la nappe d'eau souterraine, nos lacs, nos rivières et notre qualité de vie ainsi que la flore et la faune en seront perturbées.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les sites internet suivants :

<http://www.quebecmeilleuremine.org/>

<https://naturequebec.org/campagnes/pour-que-le-quebec-ait-meilleure-mine/>

https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/mines-enjeux.pdf

CONCOURS :

Trouvez un nom pour le nouveau parc pour enfants

Le comité des aînés(es) MADA Lac-Simon désire vous informer que le concours pour trouver un nom au parc des enfants a connu un vif succès. Nous avons reçu 21 suggestions de nom d'une trentaine d'enfants. Ce qui veut dire qu'il y avait des noms très populaires qui se répétaient. Le comité des aînés(es) MADA Lac-Simon s'est réuni pour prendre connaissance des suggestions de noms. À la suite du vote des membres, le nom qui a reçu le plus de votes a été accepté unanimement.



Pour le moment, nous attendons l'acceptation du Conseil municipal pour annoncer le nom choisi. Pour ce qui est de l'ouverture officielle du parc, elle se fera en juillet. La date n'est pas encore déterminée.

Comité des aînés(es) MADA – Lac-Simon

URBANISME

Vous avez des projets de construction ou de rénovation pour votre propriété?

Nouvelle construction, agrandissement, garage, remise (plus de 10m²), muret, aire de stationnement, installation d'une piscine ou d'un spa, etc...

- Faites votre demande de permis rapidement car, le délai de traitement d'une demande est de 30 jours ouvrables.
- Pour l'étude de chaque projet, à l'exception des rénovations intérieures, un plan-projet d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre, sera exigé.

Les formulaires sont disponibles sur notre site internet ou au bureau municipal.



VIGNETTES DE BATEAUX 2022-2025

Dans le but d'encadrer l'accès des embarcations nautiques aux lacs Simon et Barrière, le règlement 519-2022 *relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations* et en vertu de l'article 82 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut réglementer l'accès à son débarcadère.

Les propriétaires, les résidents permanents et les contribuables de terrains de camping, peuvent se procurer leur nouvelle vignette, qui sera valide pour quatre (4) ans, soit de 2022 à 2025.

Comment obtenir votre vignette :

Renouvellement (vous avez une vignette 2018-2021) :

- Pour faciliter la distribution, **nous vous demandons d'appeler le 819-428-3906, poste 1804 pour faire préparer votre ou vos vignettes**. Une vérification de votre dossier sera faite afin de s'assurer que le permis d'embarcation de plaisance de Transport Canada est en règle ainsi que les bateaux enregistrés.
- Une fois émise, vous pouvez venir chercher votre vignette au bureau municipal du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou demander qu'une enveloppe soit laissée à votre attention au débarcadère municipal.

Le coût de la vignette est de 20 \$, par embarcation, par année.

Cette année, la vignette doit être payée à la Municipalité ou vous serez facturé dans les jours qui suivront son acquisition. Pour les années suivantes (2023 à 2025), le coût des vignettes sera ajouté à votre compte de taxes.

Nouvelle vignette (nouveau propriétaire, nouveau bateau)

Remplissez le formulaire disponible sur le site internet de la Municipalité au lien suivant :

[Municipalité de Lac-Simon - Services aux citoyens - Plage et quai public](#)



Lavage des embarcations

La plus grande menace actuelle pour nos plans d'eau est l'introduction d'organismes étrangers qui modifient les écosystèmes. Pour cette raison, nous exigeons le lavage de toutes les embarcations, incluant les kayaks et les canots, et leurs remorques, avant la mise à l'eau, lorsque l'embarcation provient d'un autre plan d'eau.



Traversée du lac Simon 2022

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES FINANCIERS RECHERCHÉS

Après plus de trente ans d'absence, c'est le retour de la Traversée du lac Simon cet été. Du 6 au 13 août, c'est une semaine remplie d'activités diverses qui attend les citoyens et visiteurs, des plus jeunes aux plus expérimentés.

La Corporation des loisirs de Papineau, les municipalités de Lac-Simon et Duhamel ainsi que le Centre touristique du lac Simon (SÉPAQ), s'unissent pour offrir un événement fort attendu.

En plus de la mythique traversée à la nage de 11,5 km, il y aura des épreuves de 500 mètres, 2 km, 4 km et une course à relais familiale. Également, des activités culturelles et patrimoniales sont au programme, ainsi qu'un spectacle, de l'initiation à la voile et plusieurs autres surprises...

Afin de faire de cet événement un moment inoubliable, votre apport est sollicité afin de nous aider à financer et à rendre cet événement de renommé pour les athlètes, encore plus prestigieux. Nous vous invitons à communiquer avec madame Lucie Groleau, soit par courriel à info@lac-simon.net ou par téléphone au (819) 428-3906, poste 1803.

FORFAITS—COMMANDITES

PRÉSENTATEUR OFFICIEL.....	5 000 \$	ÉPREUVE 500 M	750 \$
COLLABORATEUR MAJEUR.....	2 500 \$	TRUITE DORÉE	500 \$
TRAVERSÉE 11,5 KM	1 500 \$	ACHIGAN ARGENTÉ	200 \$
ÉPREUVE 4 KM	1 000 \$	OUANANICHE BRONZÉE	100 \$
ÉPREUVE 2 KM	750 \$		

TOUT AUTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERA APPRÉCIÉE

Bénévoles recherchés

Vous avez un peu de temps libre?

Vous aimez rencontrer les gens de votre communauté et être vraiment utile?

Nous avons besoin de vous.

La Municipalité prépare plusieurs activités de levée de fonds pour la Traversée du lac Simon qui aura lieu le 13 août prochain.

De plus, pour la Traversée du lac Simon, nous avons grandement besoin de bénévoles pour occuper ces postes le samedi 13 août 2022:

- Juges de virages
- Chronométreur en chef

- Chronométreurs
- Juge en chef à l'arrivée
- Juges à l'arrivée
- Commis à la course
- Contrôleurs pour aider les commis à la course
- Secrétaire (entrée de données : résultats)



Notez qu'il y aura une courte formation, à suivre en ligne, avec la Fédération de natation du Québec une semaine avant les épreuves.

Les personnes intéressées à faire partie de notre équipe de bénévoles, à fournir une embarcation ou à offrir de l'hébergement, peuvent communiquer avec madame Lucie Groleau à info@lac-simon.net

Recherchés



EMBARCATIONS

Si vous avez une embarcation (pédalo, chaloupe, kayak, ponton, bateau, etc.) et êtes disponibles **le 13 août**, communiquez avec madame Lucie Groleau par courriel à info@lac-simon.net ou par téléphone au 819-428-3906 au poste 1803.



HÉBERGEMENT

Si vous souhaitez héberger des gens, entre le **10 et le 14 août**, communiquez avec madame Lucie Groleau par courriel à info@lac-simon.net ou par téléphone au 819-428-3906 au poste 1803.



Activités prévues, consultez le calendrier pour tous les détails

VoilOka
école de voile et location

LOCATION DE PLANCHE À VOILE

Les 11 et 12 août prochains, l'école VoilOka sera présente à la plage municipale et offrira **gratuitement** de la location de planche à voile. Pour réserver votre place, inscrivez-vous dès maintenant à info@lac-simon.net

Événements à venir

Surveillez le calendrier en ligne :

www.lac-simon.net/calendrier.php

Souper spaghetti



Soirée casino



Activités - levée de fonds

500



Le samedi 9 juillet à 14 h, sous le chapiteau à l'angle du chemin du Tour-du-Lac et du chemin du Parc

Entrée : 20 \$ / personne

Les amateurs de 500 peuvent s'inscrire avant **le 7 juillet, par courriel** à : info@lac-simon.net

Tournoi de miniputt et de pétanque



Samedi 16 juillet* dès 10 h— Inscription : 10 \$
avant le 14 juillet à : info@lac-simon.net

L'activité s'adresse aux amateurs de miniputt et de pétanque, expert ou débutant, plaisir garanti.

Le parc de l'Amitié situé au 915 chemin du Tour-du-Lac, accueillera les participants du tournoi ainsi que les spectateurs.

Un kiosque sera aménagé pour la vente de *hot-dogs*, boissons gazeuses et chips.

* en cas de pluie abondante, l'activité sera reportée au 17 juillet, même heure.

Lave-auto

Dimanche 10 juillet, de 10 h à 15 h *

à la caserne incendie (103 chemin du Parc)

* en cas de pluie abondante, l'activité sera reportée au dimanche 17 juillet, même heure.

PRIX

Auto : 20 \$ extérieur—10 \$ intérieur
Camion : 25 \$ extérieur—15 \$ intérieur



Tous les profits
générés par ces
activités serviront
à l'organisation de
La Traversée

Été 2022 : une multitude d'activités vous sont offertes

Pour chaque activité, tous les détails sont disponibles à notre calendrier sur le site internet de la Municipalité.

<p>Vendredi 24 juin</p>  <p>De 9 h 30 à 19 h</p>	<p>Samedi 25 juin</p>  <p>Initiation à la mycologie 13 h à 16 h</p>	<p>Dimanche 26 juin</p>  <p>Lancement du nouveau livre de Jean-Guy Paquin de 13 h à 16 h</p>	<p>Vendredi 1^{er} juillet</p>  <p>Marche canine familiale À 11 h</p>
<p>Vendredi 1^{er} juillet</p>  <p>Plage municipale de 19 h à 22 h</p>	<p>Samedi 9 juillet</p>  <p>Découverte de plantes médicinales de 9 h à 12 h</p>	<p>Samedi 9 juillet</p>  <p>Atelier de survie en forêt De 13 h à 16 h</p>	<p>Samedi 16 juillet</p>  <p>Journée d'analyse TEST D'EAU À la caserne incendie De 9 h à 12 h</p>
<p>Dimanche 17 juillet</p>  <p>Cueillette de champignons De 10 h à 14 h</p>	<p>Samedi 23 juillet</p>  <p>Spectacle et animation dès 20 h Feux d'artifice à 22 h</p>	<p>Vendredi 29 juillet</p>  <p>Plage municipale de 19 h à 22 h</p>	<p>Dimanche 31 juillet</p>  <p>Blitz—Mission Monarque 13 h à 15 h</p>
<p>Samedi 6 août</p>  <p>Introduction à l'herboristerie 9 h à 12 h</p>	<p>Dimanche 7 août 2022</p>  <p>Blitz—Mission Monarque 13 h à 15 h</p>	<p>Dimanche 14 août</p>  <p>Journée porte ouverte à la Ferme HLF de Lac-Simon</p>	<p>Dimanche 21 août</p>  <p>Cueillette et identification de champignons, de 10 h à 14 h</p>

DE RETOUR CET ÉTÉ

Matinées conférences historiques
« *Lac-Simon raconte* »
13 et 27 août



Consultez notre calendrier des activités sur notre site internet pour ne rien manquer

www.lac-simon.net/calendrier.php

MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

COVID-19 | Barrage et Crues

Actualités | Calendrier | Comités et projets | Emplois | Plan du site | Nous joindre | EN

Découvrir LAC-SIMON | Tourisme et ÉVÉNEMENTS | Services aux CITOYENS | Les AFFAIRES | Protéger NOS LACS | Les ÉLECTIONS

Calendrier

« « Juin 2022 » »

Fête Nationale 24 juin 2022

Activités de la Fête Nationale

En raison du nombre limité de places pour le rallye automobile et le souper, la Municipalité se voit dans l'obligation

Ententes de partenariat



Venez faire le plein d'air en famille au Parc des Montagnes Noires de Ripon

La Municipalité est heureuse de vous annoncer la reconduction de son partenariat intermunicipal 2022 pour la saison estivale / automnale. La saison couvre la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2022. C'est un rendez-vous en famille.

Voici les services auxquels vous avez droit :

- L'entrée gratuite pour le stationnement et l'accès au parc pour les résidents et les propriétaires de Lac-Simon. Les adeptes de plein air n'auront qu'à montrer une preuve de résidence (carte citoyenne de Lac-Simon) à l'accueil du chalet Stéphane-Richer #44.
- Une réduction de 15 % sur toute location d'hébergement (valable du dimanche au jeudi seulement) aux résidents et propriétaires de Lac-Simon (sur présentation d'une preuve de résidence).

Pour voir en détail les activités et locations disponibles : <https://ripin.ca/montagnes-noires/>

Voici la liste des activités :

- randonnée pédestre (21 kilomètres de sentiers);
- tour d'observation (à 12 mètres d'élévation);
- vélo de montagne (plusieurs sentiers de différentes catégories représentant 25 km de sentiers de vélo);
- parc d'habiletés à vélo (composé de 4 structures en bois interreliées par un sentier);
- circuit de 10 géocaches.

TRAVAUX PUBLICS – LE GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Le service des travaux publics est déjà à pied d'œuvre pour redonner au territoire tout son éclat. Le balai mécanique étant déjà passé sur nos chemins, il ne reste qu'à ramasser les résidus de la tempête du 21 mai 2022.

Voici les gestes que vous pouvez poser afin de faciliter leur travail :

- ▶ formez des amas de branches d'une longueur ne dépassant pas 3 mètres de long par un mètre de haut, disposés le long de l'accotement de votre entrée plutôt que des tas car ces derniers sont beaucoup plus difficiles à ramasser;
- ▶ évitez d'envoyer de grosses roches ou des débris au milieu de la chaussée, ceux-ci cela pourraient causer des bris à nos équipements en plus d'être dangereux pour les cyclistes.



Recevez votre infolettre par courriel



Vous abonner au bulletin municipal vous permet de recevoir plus rapidement l'infolettre de la Municipalité, de l'information sur les activités à venir ainsi que certains communiqués nécessitant une diffusion immédiate.

Vous abonner contribue par le fait même à la réduction des frais postaux relatifs à l'envoi de l'infolettre qui s'élèvent annuellement à plus de 10 000 \$. C'est aussi participer à la réduction de notre consommation de papier ayant ainsi un impact positif sur la préservation de l'environnement.

Pour vous inscrire :

Remplissez le formulaire disponible sur le site internet de la Municipalité : www.lac-simon.net/mabonner.php

OU

Envoyez un courriel à l'adresse suivante : communication@lac-simon.net

CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



À compter du lundi 6 juin 2022, pour une 12^e année, les cadets seront de retour sur notre territoire. Les cadets assureront, entre autres, une présence sur nos chemins, à la plage et dans nos parcs. Ils répondront aux demandes de renseignements des citoyens et bonifieront le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population. Nous vous rappelons que la saison des cadets s'étale sur une période de 12 semaines consécutives.

MESURES SÉCURITAIRES ET ÉCOLOGIQUES

Vu le sinistre qui s'est abattu sur le Québec le 21 mai dernier, nous vous recommandons de ne pas faire brûler les résidus de nature végétale, la Municipalité de Lac-Simon offre à ses citoyens des moyens beaucoup plus sécuritaires qui consistent à :

- ▶ faire du compost;
- ▶ profitez de la collecte spéciale des résidus verts;
- ▶ Apportez vos surplus à l'écocentre.

* Veuillez prendre note que la Municipalité a prévu plusieurs collectes de branches dans les semaines à venir afin d'accommoder ses citoyens. Veuillez communiquer avec la réception au (819) 428-3906, poste 1801 afin de connaître les dates de collectes.

Parc pour enfants

La Municipalité de Lac-Simon a investi plus de 90 000 \$ (payé à même le fonds pour espaces verts) pour la création d'un nouveau parc pour enfants, d'une superficie de 20 000 pieds², situé sur le chemin du Tour-du-Lac, entre le nouvel hôtel de ville et le terrain événementiel, dans le secteur du chemin du Parc.

La Municipalité a à cœur d'améliorer constamment les services et l'équipement destinés à la population. Ce nouveau parc offre un bel éventail d'activités qui contribuera à l'épanouissement de ses citoyens sur son territoire, dont un module de jeu libre et des aires de jeux pour les 18 mois à 5 ans et pour les 6 ans à 12 ans.

Bientôt, un espace balançoires sera aménagé (parents-enfants et enfants) et deux autres petits modules s'ajouteront au parc afin de compléter les aires de jeux. Nous y retrouvons des tables de pique-nique pouvant accueillir les familles et bientôt des bancs de parc seront installés. De l'aménagement paysager sera aussi réalisé pour apporter des petits coins d'ombre dans le parc. Enfin, l'ensemble des éléments favorisent l'utilisation du parc par tous les citoyens.

La Municipalité de Lac-Simon invite ses citoyennes et citoyens à profiter de cette nouvelle infrastructure.



CAMP DE JOUR—AIDE FINANCIÈRE

Le Conseil accorde un remboursement maximal de 50 \$ /semaine, par enfant, pour un maximum 250 \$ par enfant, annuellement. Les parents peuvent bénéficier de ce remboursement sur présentation d'un reçu attestant le paiement de semaines complètes et de plusieurs semaines consécutives pour un camp de jour de notre région.

Si vous êtes résident permanent, vous pouvez faire votre demande de remboursement en vous présentant au bureau municipal (849 chemin du Tour-du-Lac) ou par courriel à :

communication@lac-simon.net

Le Lac-Simon... une richesse collective à préserver

Le maintien et l'amélioration de la qualité d'un plan d'eau nécessitent de porter une attention soutenue à ses rives et à son littoral. Cela suppose la prévention de leur dégradation et de leur érosion ainsi que la conservation de la qualité et de la diversité biologique du milieu. À cet égard, le gouvernement s'est doté d'un outil, la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**, qui vise la protection et la restauration des plans d'eau. Tous les lacs et les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, artificiels ou naturels, sont concernés, à l'exception des fossés de drainage ou des fossés de voie publique ou privée.

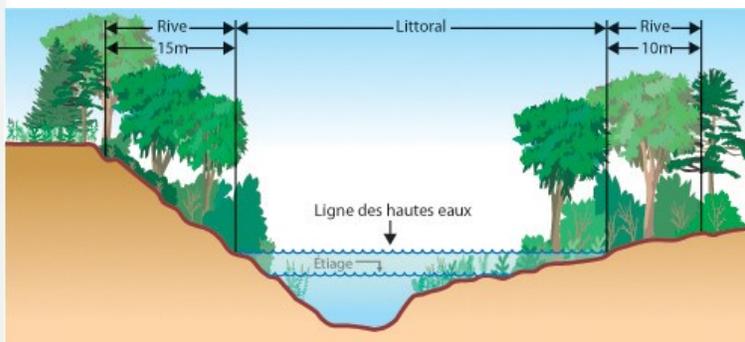
Cette politique est appliquée par l'entremise de la réglementation municipale. Chaque geste de protection, de restauration, de nettoyage ou d'assainissement d'un plan d'eau contribue toutefois à l'effort collectif de récupération des usages de l'eau, ce que la réglementation ne saurait assurer à elle seule.

SI VOUS DEVEZ INTERVENIR SUR UN LAC OU UN COURS D'EAU, SACHEZ QUE :

De façon générale, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, interdit l'utilisation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau pour réaliser des constructions, des ouvrages ou des travaux. Certaines utilisations peuvent toutefois faire l'objet d'une autorisation, notamment par la Municipalité.

IL EST INTERDIT ENTRE AUTRES :

- ▶ de canaliser le cours d'eau;
- ▶ de le creuser;
- ▶ de modifier son tracé;
- ▶ d'y prélever du gravier;
- ▶ de le remblayer (même pour aménager une plage à des fins privées);
- ▶ d'y construire des barrages ou des digues à des fins privées.



Définitions tirées de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables :

Littoral : partie des lacs et des cours d'eau définie à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

Rive : bande de 10 à 15 mètres bordant les lacs et les cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Ligne des hautes eaux : ligne délimitant le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau, **située à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.**

EN REVANCHE, IL PEUT ÊTRE PERMIS (AUTORISATION REQUISE) :

- ▶ d'aménager un accès au cours d'eau (autre qu'une rampe d'accès pour bateaux qui est interdite à des fins privées), à condition de tenir compte des consignes suivantes :
 - lorsque la rive présente une pente faible, une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres est prescrite;
 - lorsque la rive présente une pente forte, un escalier construit de biais par rapport à la ligne de rivage ainsi qu'une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres dans l'écran de végétation est prescrites;
 - de construire un quai, un abri ou un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis.

QUE PUIS-JE FAIRE?

Afin d'améliorer la qualité du cours d'eau ou du lac, diverses actions peuvent être envisagées :

- ▶ contactez votre municipalité et votre organisme du bassin versant afin de prendre connaissance des réglementations applicables, des différents programmes d'aide, des actions et stratégies proposées à l'échelle territoriale. Consultez la documentation disponible;
- ▶ plantez ou ensemencez des végétaux indigènes adaptés aux rives (herbacées, arbustes et arbres) ou laissez la nature suivre son cours. Le gazon est à proscrire dans les bandes riveraines;
- ▶ stabilisez les rives dégradées aux moyens techniques de constructions végétales utilisant par exemple des fagots ou des fascines à base de saule afin de prévenir l'érosion. Attention! L'avis d'un spécialiste et un permis municipal sont requis pour stabiliser les rives, peu importe la technique utilisée;
- ▶ évitez ou réduisez l'utilisation de fertilisants et pesticides sur votre terrain;
- ▶ limitez l'imperméabilisation des surfaces sur votre terrain et détournez les eaux de ruissellement vers les zones de végétation situées à une bonne distance du lac ou du cours d'eau, en particulier dans les pentes;
- ▶ assurez-vous d'avoir des installations septiques conformes à la réglementation et bien entretenues.

LES FONCTIONS ESSENTIELLES DES RIVES D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU

Les rives jouent un **rôle crucial** pour la survie des lacs et des cours d'eau ainsi que pour l'équilibre de l'écosystème.



1. **Brise-vent naturel** : La végétation riveraine protège votre habitation des dommages causés par le vent.
2. **Fonction paysagère** : La végétation riveraine est garante de la beauté naturelle des paysages et contribue à augmenter la valeur de votre propriété.

3. **Régulateur du niveau de l'eau** : En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations.
4. **Écran solaire** : L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau limitant ainsi le développement des algues.
5. **Filtre contre la pollution** : La végétation retient une partie des engrais, des pesticides et des sédiments contenus dans les eaux de ruissellement, prévenant ainsi le vieillissement prématuré des plans d'eau.
6. **Rempart contre l'érosion** : La végétation permet de stabiliser les rives, de diminuer l'ensablement des frayères et d'éviter les pertes de terrain.
7. **Richesse biologique** : Les plans d'eau offrent habitat, nourriture et abri à la faune. Ils constituent un patrimoine précieux pour l'observation de la nature, la pêche et la chasse.

AVANT D'INTERVENIR, INFORMEZ-VOUS DE VOS OBLIGATIONS

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de la Municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété.

D'autres lois ou règlements peuvent encadrer l'aménagement des plans d'eau et exiger des autorisations, notamment la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Assurez-vous d'avoir toutes les autorisations nécessaires avant d'entreprendre vos travaux.

Source : Vos lacs et cours d'eau, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Nouveau



PHOTOS AÉRIENNES DES BANDES RIVERAINES :

Le personnel du service de l'environnement vous informe qu'au cours des prochaines semaines, une levée de photos aériennes des bandes riveraines sur une largeur de 20 mètres sera effectuée afin de comparer avec les photos de 2019. Par ce geste, la Municipalité s'assure du respect de ses règlements. Si vous voyez passer l'hélicoptère au-dessus de votre propriété, souriez!

QU'EST-CE QUI CONSTITUE UNE « NUISANCE » ?

- Bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage;
- travaux de construction, de démolition, ou de réparation d'un bâtiment ou encore d'un véhicule entre 22 h et 7 h, sauf s'il y a urgence;
- spectacles - musique, si le son est perceptible plus loin que la limite du terrain sauf si une autorisation écrite de la Municipalité est donnée par un officier municipal;
- son produit par une radio, un système de son, d'un amplificateur, d'un instrument de musique ou tout autre appareil servant à produire des sons de manière à troubler la paix du voisinage;
- production de son dans un endroit public et susceptible de troubler la paix du voisinage;
- haut-parleur ou amplificateur dans un mur ou dans une fenêtre ou encore dans une porte, **à bord d'un bateau ou d'un véhicule**;
- alarme de véhicule, sauf en cas d'urgence;
- véhicules stationnaires, si le moteur tourne et cause un bruit de manière à troubler la paix;
- feux d'artifice dans un endroit public sauf si une autorisation écrite de la Municipalité est donnée par un officier municipal;
- armes à feu, arcs et les arbalètes (inclus les armes à air comprimé pour fins récréatives de type *paintball*).
Il est interdit de les utiliser :
 - à moins de 100 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice;
 - à partir d'un chemin public ainsi que sur une largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'emprise;
 - à partir d'un pâturage où se trouvent des animaux de ferme, sans avoir obtenu la permission du propriétaire.
- lumière lorsque projetée en dehors du terrain et qui peut causer un danger pour le public (exemple les lasers).

POUVOIR D'INSPECTION

Les officiers de la Municipalité et les agents de la paix sont autorisés à visiter, entre 7 h et 19 h ou au-delà s'il y a motif raisonnable, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison pour constater si les règlements y sont respectés par l'occupant (propriétaire ou le locataire). Ce dernier devra répondre aux questions des officiers ou agents de la paix en rapport avec cette réglementation.

DISPOSITIONS PÉNALES

Dans l'application du règlement, les officiers ou employés municipaux, nommés par le Conseil, sont habilités à le faire respecter.

Les agents de la Sûreté du Québec peuvent également donner des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

Pour les nuisances de type sonore (bruit, spectacle, musique amplificateur, instrument de musique) le propriétaire de l'immeuble d'où provient la nuisance en est présumé conjointement responsable avec les occupants des lieux.

PÉNALITÉS

Quiconque contrevient à une ou des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

- Pour une première infraction : de 200 \$ à 500 \$ pour un personne physique et de 300 \$ à 1 000 \$ pour une personne morale.
- Pour une récidive dans les deux ans : de 400 \$ à 1 000 \$ pour un personne physique et de 500 \$ à 1 500 \$ pour un personne morale.

En conclusion, vous pouvez constater qu'une panoplie de causes peut constituer une nuisance au sens du règlement et, considérant que la saison estivale arrive à grands pas, il est important d'être bien informé sur ce règlement, car beaucoup de plaintes ou de signalements reçus par la SQ ou la Municipalité concernent ces nuisances.

Carte citoyenne



Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment dans la Municipalité de Lac-Simon, vous avez reçu votre carte citoyenne par la poste. Si vous ne l'avez pas reçue, vérifiez si votre adresse postale est la bonne à votre dossier municipal en écrivant à : taxation@lac-simon.net

Cette carte citoyenne vous permettra de profiter de certains services et activités offerts par la Municipalité et par les organisations qui ont une entente avec le Conseil municipal. Cette carte est une preuve indiquant que vous êtes résident ou propriétaire à Lac-Simon (remplace le compte de taxes qui servait de preuve).

Vous pouvez obtenir votre carte citoyenne si :

- vous êtes propriétaire à Lac-Simon mais vous n'avez pas reçu votre carte
- OU
- vous êtes résident permanent, mais n'avez pas de propriété à Lac-Simon

Le formulaire est disponible au bureau de la Municipalité situé au 849 chemin du Tour-du-Lac ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant :

[Municipalité de Lac-Simon - Tourisme et événement - Loisirs et sports](#)

Les résidents permanents qui ne sont pas propriétaires doivent joindre une copie du permis de conduire ou autre preuve de résidence permanente lors de l'envoi de la demande.

SAISON ESTIVALE 2022

OUVERTURE DU PARC DE L'AMITIÉ LE 24 JUIN 2022

Notre parc récréatif regroupe plusieurs installations : mini-putt, terrain de tennis, de pétanque, de pickleball et de basket-ball.

Pour la saison estivale 2022, le parc de l'Amitié sera ouvert tous les jours de 9 h à 21 h.



TARIFS	Mini-putt	Tennis et Pickleball	Pétanque et basket-ball
Détenteur de la carte citoyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2 \$/personne/joute	2 \$/personne/joute	Gratuit
Non-résidents	5 \$/personne/joute	5 \$/personne/joute	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (si accompagné d'un détenteur de carte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (non-résidents)	2 \$/enfant/joute	2 \$/enfant/joute	Gratuit
Location d'équipement pour une durée d'une (1) heure :	Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne		
– Tennis, pickleball et pétanque :			
• Si accompagné d'un détenteur de carte	2 \$/heure par personne		
• Non-résidents	5 \$/heure par personne		
– Basket-ball :	Gratuit		

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

GUIDE POUR L'IMPLANTATION D'UN QUAÏ, D'UNE PLATE-FORME FLOTTANTE OU D'UN ABRI

INSTALLATIONS DE 20 M² ET MOINS

Toute installation, agrandissement ou modification d'un quai, d'une plateforme flottante ou d'un abri à bateau temporaire doit respecter la réglementation municipale en vigueur. L'installation doit notamment être conforme aux normes de construction concernant les matériaux et aux règles d'implantation prévues, qui visent à limiter les risques de nuisances sonores ou visuelles, ainsi qu'à préserver le caractère et la qualité des paysages riverains de la Municipalité.

Lorsqu'il n'y a pas déjà de tels ouvrages présents, la construction, l'agrandissement ou la modification des ouvrages suivants nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation de la Municipalité :

- un abri à bateaux amovible d'une superficie de 20 m² ou moins;
- un quai flottant, sur pilotis, sur pieux ou sur roues, d'une superficie, excluant les ancrages dans le cas d'un quai flottant, de 20 m² ou moins.

Une autorisation du *ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* est toutefois requise dans le cas des abris à bateaux amovibles ou des quais de plus de 20 m², ainsi que dans le cas où, suite à l'intervention, plus d'un abri ou plus d'un quai seront présents. Il est de l'entière responsabilité du demandeur de faire les démarches, d'obtenir l'autorisation du ministère et de respecter l'ensemble des dispositions réglementaires fédérales, provinciales et municipales.

NORMES DE CONSTRUCTION D'UN QUAÏ

MATÉRIAUX INTERDITS :

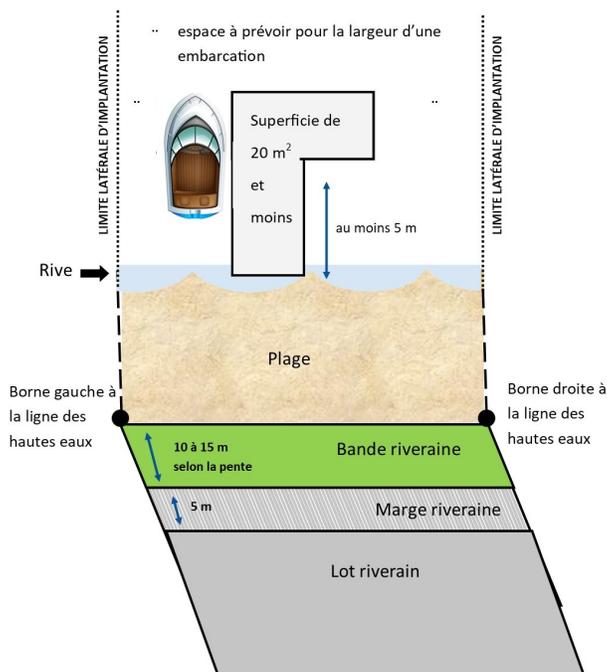
- Bois traité contenant du chlorophénol, de l'arséniate de cuivre chromate (ACC), du pentachlorophénol (PCP) de la créosote ou contenant une formulation à base de chlorophénate ou de borax ainsi que leurs dérivés pour assurer la protection du bois;
- Tout matériau de revêtement (autre que PVC, bois naturel, aluminium ou matériaux spécialement conçus pour les quais, normés et utilisés en industrie);
- Tout matériau de styromousse ou autre matériau friable s'il n'est pas totalement confiné dans les gaines de plastique solide ou autre matériau durable.

Lorsqu'un quai, une passerelle ou un abri à bateau est teint ou huilé pour en assurer la protection, il doit être retiré du littoral et de la rive pour les fins de ces travaux.

NORMES D'IMPLANTATION D'UN QUAÏ

Un quai peut être implanté sur un terrain sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- Les limites latérales de l'aire d'implantation du quai sont orientées suivant la perpendiculaire à l'allure moyenne du cours d'eau ou de la rive, selon les limites du lot. Dans l'éventualité où le terrain se situe dans une baie, les limites latérales d'implantation doivent être orientées vers le centre de la baie.
- Les embarcations qui seront amarrées au quai n'empiètent pas hors de la zone prévue pour l'implantation du quai;
- Un quai ne peut être installé que sur pilotis, sur pieux ou être fabriqué de plates-formes flottantes;
- Il est interdit d'avoir recours à l'excavation, au dragage, au nivellement, au remblayage ou autres travaux du même genre qui auraient comme conséquence de modifier ou d'altérer l'état et l'aspect naturels des lieux pour la construction ou l'aménagement d'un quai.
- La dimension la plus longue du quai doit être perpendiculaire à la rive. En aucun cas, la première jetée d'un quai ne peut être implantée de façon parallèle à la rive.



Vendredi 24 juin

LA FÊTE NATIONALE
DU
QUÉBEC

Journée organisée par le Comité MADA Lac-Simon

Activités sous le chapiteau

(à l'angle du chemin du Parc et chemin du Tour-du-Lac)

- 9 H 30 **HOMMAGE AU DRAPEAU**
- 9 H 45 **DISCOURS PATRIOTIQUE DU MAIRE**
- 10 H **MESSE**

13 H À 15 H

ANIMATION ET ACTIVITÉS POUR ENFANTS

Nouveau parc, près du 544 ch du Tour-du-Lac



13 H À 18 H

RALLYE AUTOMOBILE



LIEU DE RENCONTRE À LA CASERNE INCENDIE—DÉPART À 13 H

Suivi d'un souper méchoui pour les participants

Pour participer au Rallye, vous devez vous inscrire à loisirs.lacsimon@gmail.com

En raison du nombre limité de places pour le rallye automobile et le souper, la Municipalité se voit dans l'obligation de prioriser les inscriptions des citoyennes et citoyens de la Municipalité.

Soirée spectacle et feu de joie

sous le chapiteau

(à l'angle du chemin du Parc et chemin du Tour-du-Lac)

à 18 h



La parlure du Québec

Spectacle présenté par **Éric Pichette**

à 19 h

Le groupe Tuners

Spectacle, musique et danse

